



MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS

1, chemin de l'Hôtel-de-Ville, Notre-Dame-de-Bonsecours, Québec J0V 1L0
Tél : 819 423-5575 / Courriel : dg@ndbonsecours.com

2020-09-16

À une séance ordinaire de la Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours tenue le 8 septembre 2020, à 19h 00.

Sont présents les conseillers(ères) Lucie Lavoie, Denis Beauchamp Thomas Lavoie, France Nicolas, Luc Beauchamp et James Gauthier

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Carol Fortier.

Madame Lorraine Briand, directrice générale et secrétaire trésorière est également présente.

11.2.2 FRAIS DE PARTICIPATION AUX LOISIRS DANS LES MUNICIPALITÉS VOISINES

2020-09-211

CONSIDÉRANT la résolution 2020-07-155 qui prévoit le remboursement d'activités ;

CONSIDÉRANT que les activités dans les municipalités voisines sont annulées en raison de l'état d'urgence sanitaire actuel ;

CONSIDÉRANT qu'il est possible pour certains citoyens d'accéder à des activités qui sont maintenues dans d'autres municipalités ;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JAMES GAUTHIER

ET RÉSOLU :

QUE cette résolution abroge les résolutions 2020-02-38 et 2020-08-155.

QUE ce Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à rembourser exceptionnellement les citoyens qui présenteront des frais, peu importe la provenance de ceux-ci en raison de l'état d'urgence sanitaire actuel conditionnellement à ceux normalement remboursés.

NOTE: Le maire, monsieur Carol Fortier, président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

Carol Fortier
Maire

Lorraine Briand
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Copie originale